

dire la même chose du bill. Le ministre a salué le Livre blanc comme la conception fiscale avancée et progressiste par excellence.

L'hon. M. Drury: C'est exactement ce qu'est le bill.

L'hon. M. Lambert: Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) aurait dû entendre les discours que le ministre a faits un peu partout au pays. Je l'ai entendu déclarer à la télévision que le Livre blanc apporterait la plus grande réforme fiscale au monde et toutes les dispositions relatives à l'intégration, à l'imposition des sociétés canadiennes et ainsi de suite seraient pour le plus grand bienfait de l'humanité. Divers ministériels ont formé une clique pour chanter à la gloire du ministre des Finances. Puis, le Livre blanc s'est heurté à des difficultés et tout a changé. J'ai été étonné d'entendre le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Gillespie), entre autres ministériels, dire qu'il s'agissait d'une remarquable proposition fiscale.

M. Gibson: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Je parle du Livre blanc, pas du bill. Le député de Don Valley (M. Kaplan) a dit la même chose. Comme ils ont serré sur leur cœur le rapport final du comité.

M. Gibson: Nous avons l'esprit ouvert à son égard.

L'hon. M. Lambert: S'ils avaient l'esprit ouvert, alors celui du député est fermé. Ce changement d'attitude des ministériels était presque pathétique. Ils se sont montrés hostiles envers d'autres députés et même envers les témoins qui critiquaient le Livre blanc. Certains l'étaient même ouvertement. C'était magnifique d'observer leur comportement et ensuite leur complet revirement. Mais un changement s'est produit dès que le gouvernement eut parlé. C'était presque comme à la Pentecôte lorsque le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres. Il fallait voir la conversion instantanée de ces députés qui ont adoré ce qu'ils avaient renié.

• (12.40 p.m.)

Et cela s'est reproduit. Chaque fois qu'on a apporté des changements au bill C-259, nous avons pu entendre ces claquements de pupitres comme si un nouveau miracle venait d'avoir lieu. Cela s'est produit même ce matin avec les avant-derniers changements, en fait non seulement les avant-derniers mais les changements post-mortem annoncés par le ministre des Finances (M. Benson). Franchement, ce sont de bien médiocres concessions au Sénat.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) veut bien se donner la peine de lire certaines des recommandations du comité du Sénat, il verra que les changements annoncés ce matin sont ce que j'appellerais une façon bon marché d'acheter le silence des sénateurs. On leur lance quelques miettes. Nous verrons quelle sera l'attitude du Sénat. Des sénateurs m'ont dit: «C'est une question sur laquelle nous ne lâcherons pas.» J'espère que nous verrons jusqu'à quel point ils tiennent à leurs recommandations. Nous verrons

[L'hon. M. Lambert.]

s'ils sont sincères. Il s'agit dans ce cas-ci des sénateurs libéraux qui sont majoritaires au comité sénatorial des banques et du commerce et qui ont rédigé ces recommandations.

Le comité sénatorial a fait un bon travail. Il a entendu le public, ce qui dépasse ce qu'a fait le ministre des Finances, et les députés de notre comité ou de notre Chambre. Il a longuement écouté le public à l'égard de ce bill. J'invite ouvertement les sénateurs à défendre leurs recommandations. Nous verrons exactement quelle est l'influence de ces gens auprès du ministre des Finances et de ses collègues. Il me semble que la question revêt un caractère très important. Ou ils rendront un service au pays, ou ils se rendront un très mauvais service à eux-mêmes et au pays. Les sénateurs sont acculés au mur, et nous verrons s'ils céderont à cause des vacances de Noël ou de ce que j'appelle une façon bon marché d'acheter leur silence à l'égard de quelques dispositions médiocres du bill.

Une des raisons pour lesquelles nous avons été insatisfaits et avons voté contre le bill a été l'impossibilité où se trouvaient tous les députés de l'opposition d'obtenir des réponses précises aux nombreux points qu'ils ont soulevés. Les représentants du gouvernement se sont contentés de s'enfoncer dans leurs sièges. Une fois la clôture imposée, aucune réponse précise n'a été fournie aux instances légitimes des députés de l'opposition sur des points soulevés par le public par le truchement de lettres, de télégrammes et d'appels téléphoniques.

On n'a pas étudié sérieusement les répercussions de certains articles. Je vous donnerai un exemple classique de ce que j'entends par là. J'ai manifesté mon opposition aux répercussions juridiques de l'article 239(2) et de l'article 221(2) concernant l'effet rétroactif des règlements. Les ministériels ont tous voté en faveur de ceux-ci et on n'a pas répondu à mes objections. Je sais que des scissions ont apparu à ce sujet dans le caucus libéral. Un bon nombre de députés m'ont dit qu'ils ne s'étaient pas bien rendu compte des effets du projet de loi jusqu'au moment où j'ai abordé cette question. Aucun d'eux ne s'est aperçu et ne s'aperçoit encore que l'article 243 n'autorise aucune suspension de jugement. Tous ceux qui seront condamnés à une peine de prison devront la purger. Aucun juge ne pourra à aucun moment suspendre la sentence.

Un juge peut, cependant, dans certains cas, suspendre un jugement pour vol à main armée ou pour attentat à la pudeur. Il peut en faire autant pour toutes les infractions au Code criminel, mais non pour celles à la loi de l'Impôt sur le revenu. Si les autorités poursuivent un contribuable par la voie de mise en accusation et qu'il est reconnu coupable, le juge n'a d'autre option que de le condamner à la prison. Si nos vis-à-vis se rendaient compte de l'effet salutaire d'une condamnation à la détention dont on a suspendu l'exécution, ils comprendraient aussitôt comme l'article 243 est cruel. Il appartient à une époque révolue.

Sans doute, monsieur l'Orateur, les ministériels chantent-ils les louanges du solliciteur général (M. Goyer) et du procureur général du Canada (M. Turner) lorsqu'ils proposent des amendements aux lois sur le cautionnement et la liquidation des dossiers. Ces ministériels comme leurs louanges sonnent creux et hypocrites parce que tout en maintenant cette attitude, ils votent en faveur de l'article 243. Ils l'ont adopté, monsieur l'Orateur, en ignorant totalement ce dont ils s'agissait. Un de mes collègues a même prétendu qu'ils ne l'avaient même pas lu.